



Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse de tir au pistolet air 10m à 5 coups (CS CTV-P10)

Championnats suisses 2021

Edition 2021

Doc.-N° 4.74.04 f

La Division Pistolet édicte pour le Championnat suisse de tir au pistolet air 10m à 5 coups (CS CTV-P10) les dispositions d'exécution suivantes (DE):

1. Bases

- 1.1 Règlement des Concours de tir vitesse (CTV-P10), qualification pour la Finale et Championnat suisse (CS CTV-P10) au pistolet air 10m à 5 coups
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF, Sport pour tous)
- 1.4 DE relatives au droit de participation de ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- 1.5 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Para Sport (WSPS)
- 1.6 Commandements et déroulements des compétitions pistolet

2. Date et lieu

Date: Samedi, le 20 mars 2021

Lieu: 6005 Lucerne, Centre sportif de tir Lucerne Indoor

3. Droits de participation

3.1 Participants

Les participants à la Finale du Concours de la Fédération sont qualifiés pour les Championnats suisses.

3.2 Licence

Le contrôle des licences est effectué le matin, avant la Finale du concours de la Fédération.

4. Finance de participation

La finance de participation prélevée pour le CS CTV-P10 est de:

E/S, V, SV (Femmes et Hommes)

pour 1 discipline Fr. 25.00

pour 2 disciplines Fr. 35.00

Juniors jusqu'à U21 (J féminins et J masculins)

pour 1 discipline Fr. 10.00

pour 2 disciplines Fr. 15.00

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

5. Compétition et cibles

5.1 Compétition

La participation à la Finale du Concours de la Fédération autorise à participer au CS.
L'attribution des postes de tir est tirée au sort puis affichée.

1 ^{ère} relève	13h00
2 ^e relève	13h40
3 ^e relève	14h20
4 ^e relève	15h00
5 ^e relève	15h40
Barrages éventuels	16h00
Proclamation des résultats	17h00

5.2 Equipement

L'équipement doit être conforme aux Règles ISSF

5.3 Réclamations

Les réclamations doivent être déposées auprès du Jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication des classements. Un recours contre la décision de ce Jury peut être déposé dans les 20 minutes suivant sa communication auprès du Jury d'appel.

5.4 Programme de tir

Série d'essai:	une série de 5 coups en 10 secondes
Concours:	40 coups (8 séries de 5 coups en 10 secondes chacune)

5.5 Contrôle des pistolets et de l'équipement

Ce contrôle a eu lieu avant la Finale du Concours de la Fédération.

5.6 Classement

Conformément aux Règles ISSF.

5.7 Cibles

Epreuve cibles basculantes:	diamètre du trou: 30mm (selon ISSF)
Epreuve standard:	cibles électroniques pistolet 10m

6. Distinctions

Les tireurs de nationalité suisse classés aux rangs 1 à 3 de chaque catégorie (hommes, femmes, juniors masculins, juniors féminins) reçoivent une médaille. Un jeu de médailles n'est remis que si au moins 5 citoyennes ou citoyens suisses sont classés.

Les participants de nationalité étrangère classés aux rangs 1 à 3 reçoivent une carte de prime en lieu et place de la médaille.

7. Cérémonie de remise des médailles / Proclamation des résultats

La participation à la cérémonie est obligatoire pour les médaillés. En cas d'absence, la médaille ne sera pas remise.

8. Recours

Seuls les recours introduits par écrit après le dépôt d'une caution de CHF 50.00 seront acceptés. Si le recours est retenu, la caution est remboursée.

9. Adresse du préposé de la FST

Paul Gertsch
Nelkenweg 8
2552 Orpund

Tél. P: 032 355 24 47
Mobile: 079 252 03 64
Courriel: paul.gertsch@swissshooting.ch

10. Remarques

Les classements des CS seront publiés sur le site internet de la FST www.swissshooting.ch.

Les règlements et autres documents concernant ce concours sont disponibles sur le site internet de la FST: www.swissshooting.ch.

11. Dispositions finales

Les DE présentes

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 17 juin 2020;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Paul Gertsch
Chef de la	Préposé aux
Division Pistolet	CTV-P10